

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents25
 présents par procuration6
 absent.....0
 absents excusés2

OBJET :

Renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture » pour la période 2023-2025

Le 15 décembre 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 9 décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Vema, Mmes Mary, Jason, MM. Naudet, About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brassat, MM. Zontone, Zakaria, Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Desrivières à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Poisson à M. Le Maire, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Studzinska à M. Zakaria, M. Bekare à M. Amédéo,

ABSENTS EXCUSES : M. Duranteau, Mme Oziel
SECRETARE : M. Surie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20221215-DEL2022121513-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2019-12-19-03 du 19 décembre 2019 portant renouvellement de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs et Culture » pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT le souhait de poursuivre le partenariat avec l'association « Loisirs & Culture » dans le cadre de la programmation culturelle,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Loisirs & Culture » arrivant à son terme,

VU le projet de convention en annexe,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 7 décembre 2022,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 8 décembre 2022,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Roy,

APRES en avoir délibéré,

MM. Dachez, Zontone et Mmes Umnus et Cogné n'ayant pris part ni aux débats ni au vote,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention triennale d'objectifs et de moyens à intervenir entre la commune de Soisy-sous-Montmorency et l'association « Loisirs & Culture » ci-annexée, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ci-annexée et tout document se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire,

M. Alain Surie

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2022**
 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Mis en ligne et/ou notifié le : **21 DEC. 2022**

21 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.